



RD782 - Contournement de Le Faouët

Communes de le Faouët et Lanvénegen

Canton de Gourin

Département Morbihan (56)

Pièce IX : Dossier de classement et déclassement de voirie



PIECES DU DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

L'architecture retenue pour les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est la suivante :

- Pièce I : Résumé non technique
- Pièce II : Notice explicative
- Pièce III : Contexte réglementaire
- Pièce IV : Plan général de situation
- Pièce V : Plan général des travaux
- Pièce VI : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- Pièce VII : Appréciation sommaire des dépenses
- Pièce VIII : Etude d'impact
- **Pièce IX : Dossier de classement et déclassement de voirie**
- Pièce X : Bilan de la concertation
- Pièce XI : Avis sur le projet

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. LE CLASSEMENT / DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL.....	3
III. LE CLASSEMENT / DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.....	3
ANNEXES	6

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DES VOIES.....	3
---	---

TABLE DES CARTES

CARTE 1 : CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DES VOIES.....	4
CARTE 2 : CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DES VOIES (ZOOM SUR LA ZONE DE PROJET).....	5

I. INTRODUCTION

La loi 82-213 du 02 mars 1982 relative au droit et liberté des communes, des départements et des régions, ainsi que la loi 89-413 du 22 juin 1986 relative au code de la voirie routière, indiquent la nécessité de réaliser une enquête de classement / déclassement des voiries.

L'enquête préalable d'utilité publique tient lieu d'enquête de classement-déclassement.

La déclaration d'utilité publique emporte classement-déclassement des voiries concernées.

Une convention entre le Conseil Départementale du Morbihan et la commune de La Faouët est alors signée pendant ou après les travaux avec une estimation des travaux de remise en état par l'agence technique départementale. A l'issus des travaux, le classement / déclassement est prononcé.

II. LE CLASSEMENT / DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Cette nouvelle configuration du réseau routier entraîne un changement de destination de certains tronçons aux abords de la future RD 782.

La nouvelle RD 782 créée est classée dans le domaine public du département du Morbihan (environ 3 200 m).

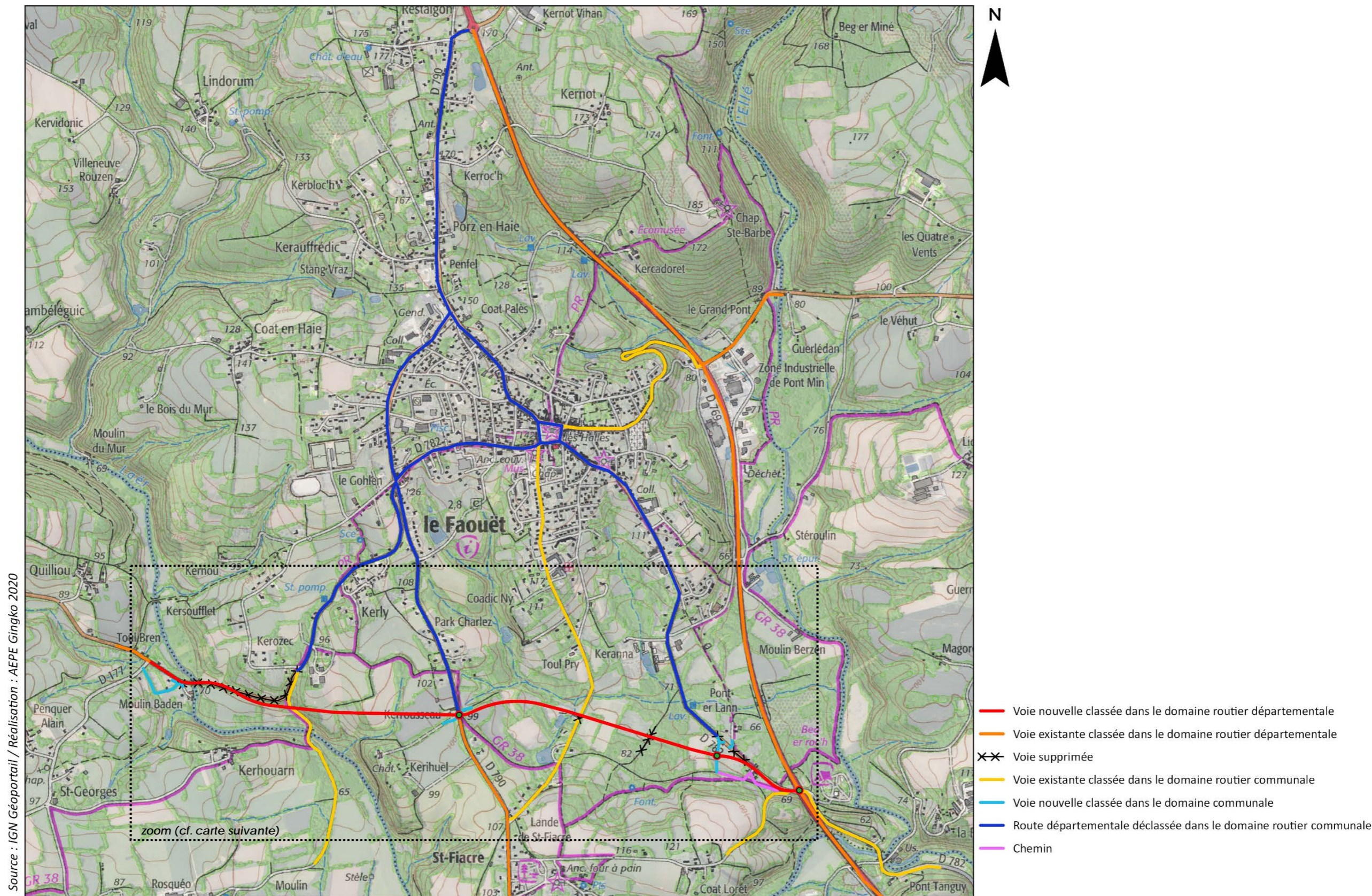
III. LE CLASSEMENT / DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Il est proposé de déclasser du domaine public départemental, les routes départementales RD790 , RD790a et RD782 situées au Nord soit environ 9 200 m.

Il est proposé à la commune de Le Faouët de classer dans le domaine public communal environ 270 m de voies de desserte nouvellement créée.

Tableau 1 : Classement et déclassement des voies

Dénomination	Ancien classement	Nouveau classement	Longueur	
			Domaine public de la voirie communale	Domaine public de la voirie départementale
Tronçons neufs de la RD 782	/	Route départementale	/	3 000 m
Anciennes RD déclassées en VC	Route départementale	Route communale	9 200 m	/
Voies de desserte créées	/	Route communale	270 m	/

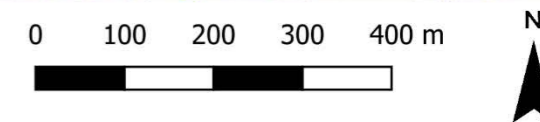




Source : IGN Géoportail® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Classement et déclassement des voies (zoom)



- Voie nouvelle classée dans le domaine routier départementale
- Voie existante classée dans le domaine routier départementale
- Voie existante classée dans le domaine routier communale
- Voie nouvelle classée dans le domaine communale
- Route départementale déclassée dans le domaine routier communale
- Chemin
- ✕✕ Voie supprimée

Carte 2 : Classement et déclassement des voies (zoom sur la zone de projet)

ANNEXES

